

PROGRAMME DE FORMATION

Maîtriser l'itinéraire technique des PPAM en agriculture biologique

| | |
|------------------------------|--|
| OBJECTIFS : | Cette formation propose d'approfondir les connaissances techniques des producteurs de plantes aromatiques AB et des porteurs de projet intéressés par cette filière. Les interventions d'un technicien en salle et sur le terrain concerneront principalement le thym, mais aussi d'autres PPAM présentes ou en devenir sur la zone du nord-Biterrois (iris, hélichryse, sauge, etc...). |
| PUBLIC : | Exploitants agricoles - conjoints collaborateurs - aides familiaux - cotisants de solidarité |
| LIEU : | Différents lieux sur la zone du nord-Biterrois |
| DATES : | Le 10 mars, le 4 mai, le 15 juillet et le 17 novembre 2015 |
| RESPONSABLE STAGE : | Paul PAMPURI ☎ 06.03.95.14.00 |
| INTERVENANT : | Yann SAUVAIRE, conseiller spécialisé en PPAM AB (PpAm Bio Conseil). |
| MOYENS PEDAGOGIQUES : | Exposé participatif - diaporamas - documents - visites de terrain |
| DUREE : | 28 h |
| COÛT : | 672 € (pris en charge par votre fonds de formation, le FSE et la Chambre d'Agriculture de l'Hérault pour les ressortissants VIVEA) Autre public, nous consulter. |
| ATTESTATION : | Une attestation de stage sera remise aux participants à l'issue de la formation. |

Mardi 10 mars : journée orientée sur l'itinéraire technique thym

9h00 - 11h00 : à la distillerie coopérative de Murviel-lès-Béziers

- **Bases techniques**

- Reprise des bases techniques en PPAM AB
- Se constituer un « carnet de route »
- Maîtrise du désherbage

11H00 - 17h30 : sur le terrain

- **Visites de parcelles de thym**

- Etats des lieux, conseils adaptés à la situation
- Démonstrations de désherbage mécanique (en fonction du matériel disponible, surement bineuse guidée, doigts kress, etc).

Lundi 4 mai : chantier de récolte thym en huile essentielle

9h00 - 12h00 : à la distillerie coopérative de Murviel-lès-Béziers

- **Intervention en salle**

- Suite de l'itinéraire technique
- Savoir déterminer les stades de récolte

13H30 - 17h30 : sur le terrain et à la distillerie (selon maturité).

- **Chantier de récolte du thym sur une parcelle, séchage, tri, distillation**

Mercredi 15 juillet : journée axée sur les autres espèces de PPAM

9h00 - 12h30

- **Intervention en salle**
 - Maîtrise de l'itinéraire technique des autres espèces de PPAM (iris, sauge, hélichryse, selon les attentes des stagiaires).

14H00 - 17h30 : sur le terrain

- **Visite de parcelles** (iris, sauge, à confirmer)

Mardi 17 novembre : bilan de campagne et préparation des plantations

9h00 - 12h30 à la distillerie de Murviel

- **Préparer ses plantations**
 - Choix et préparation de la parcelle
 - Quels types de plants
 - Maîtriser la plantation

14H00 - 17h30 : sur le terrain

- **Visite de parcelle**
 - Préparation de la parcelle
 - Chantier de plantation (si possible)
 - Densité de plantation

à renvoyer à Jennifer STADLER-LEBLOND - Chambre d'Agriculture de l'Hérault
Maison des Agriculteurs A - Mas de Saporta CS 10010 - 34875 LATTES Cedex
Tél. : 04 67 20. 88. 59 - Fax : 04.67.20.88.95 - leblond@herault.chambagri.fr

Mme, M. _____ Tél _____

Adresse : _____

Code Postal _____ Ville _____

Date et lieu de naissance _____

Adresse mail : _____

Production principale : _____

Numéro SIRET : _____

Participera à la formation :

« Les plantes aromatiques »

Ressortissants VIVEA :

Exploitant Conjoint collaborateur Aide familial :
En cours d'installation (PPP)¹ : Cotisant solidaire

Salariés :

Salarié FAFSEA Salarié OPCALIM Autre fonds (à préciser)

Documents obligatoires à joindre :

♦ **Pour les rattachés VIVEA : Exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux, PPP, et cotisants solidaires**

- **Pour les exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux :**
 - La formation sera prise en charge par VIVEA sous réserve d'être à jour de vos cotisations.
- **Pour les personnes en cours d'installation :**
 - Une attestation du Point Info installation ou une copie du PPP
- **Pour les cotisants solidaires :**
 - Une attestation d'affiliation émise par la MSA.

♦ **Pour les salariés :**

- **Un chèque du montant de la formation établi à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture 34**

- Salariés FAFSEA : contacter Christian CHAPSAL 04 99 52 21 21
- Salariés OPCALIM : contacter 04 42 20 93 52



Fait à _____ le _____

Signature

¹ Pour les personnes en projet ou en cours d'installation, merci de nous faire parvenir l'attestation de votre point info concernant vos démarches.